

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 22 novembre 2019

L'an deux mille dix neuf et le 22 novembre, à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 22/11/19 – 07	objet : Indemnité de conseil au comptable public
---	--

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Edith PUGNET

Suppléants présents : Damienne BEFFARA

Titulaires absents ayant donné procuration : Michel MOLY ayant donné procuration à Marie-Pierre SADOURNY

Absents : Hermeline MALHERBE, René OLIVE, Martine ROLLAND Robert OLIVE, Madeleine GARCIA-VIDAL, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Jacqueline ALBAFOUILLE, Raymond LEMORT, Alain GOT, Mireille REBECQ, Michel FERRER, Georges GUARDIA

Suppléants présents : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Arlette BIGORRE, Katell MATET, Loïc GARRIDO, René BANTOURE, Aurélie SIRJEAN, Charles CHIVILO, Jean-Louis DEMELIN, Julie BALLANEDA, Françoise ORTEGA, Sylvie TORRES, Emilie BENZAKEN-DUVILLIER

Le Président,

Rappelle au Comité Syndical que les comptables publics locaux sont autorisés à fournir facultativement aux établissements publics locaux des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable.

Propose donc d'attribuer l'indemnité de conseil, calculée conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, au taux maximum à Monsieur Christian ALIU, comptable public de l'établissement, pour l'exercice 2019.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.

Jean ROQUE



PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

29 NOV. 2019

COURRIER